

établissements humains. Cette Conférence-Exposition, qui se tiendra à Vancouver en 1976, découle de l'un des principaux sujets de préoccupations de la Conférence de Stockholm.

D'égale importance pour les intérêts canadiens immédiats, a été l'adoption, avec la participation active de la délégation du Canada, d'une résolution étayant le principe de Stockholm qui oblige un État à consulter l'État voisin avant d'entreprendre tout projet qui pourrait avoir des répercussions écologiques néfastes pour ce dernier.

Les problèmes relatifs à la souveraineté, notamment sur les ressources naturelles, ont constitué l'un des principaux sujets de discussion lors de la 28e session. Ils ont été soulevés lors des délibérations portant sur les ressources terrestres, de la mer et du fond des mers, et constitueront manifestement des points de discussion fondamentaux lors de la tenue de réunions internationales, en particulier lors de la Conférence sur le droit de la mer. La question de la souveraineté sur les ressources s'est aussi posée lors des débats concernant les territoires coloniaux et les territoires arabes occupés par Israël et, à l'autre extrême, sur les ressources lunaires. La résolution adoptée par l'Assemblée générale sur les divers aspects de la coopération internationale dans l'espace extra-atmosphérique a constitué une base solide aux travaux en cours, en 1974, au sein des organismes intéressés des Nations Unies.

La décision de l'Assemblée générale de tenir une Conférence alimentaire mondiale à Rome en 1974, comme suite aux propositions faites par M. Kissinger et par la Conférence d'Alger, a marqué une autre réalisation importante. A titre de principal pays producteur de denrées, le Canada jouera un rôle important dans les préparatifs et le déroulement de la Conférence. M. Sharp a appuyé cette proposition et la délégation canadienne s'est appliquée activement à concilier les initiatives des États-Unis et celles des pays non alignés afin que ces différents pays et le Canada puissent tirer davantage du résultat final de cette Conférence.

Vu l'existence des conflits au Moyen-Orient, on n'a réalisé que peu de progrès au chapitre des mesures visant à combattre le terrorisme à l'échelle internationale. Après des négociations prolongées, le Sixième Comité (juridique) a approuvé la Convention sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes bénéficiant de la protection internationale, y compris les agents diplomatiques. Il reste à voir si les ambiguïtés contenues dans le texte et dans la résolution pertinente affaibliront la mise en vigueur et l'effet préventif de cette Convention. A la suite de l'adoption de cette modeste mesure visant à combattre le genre de terrorisme dirigé contre des diplomates, l'Assemblée générale a décidé de reporter à sa prochaine session l'examen de la question du terrorisme international, même si les événements survenus à Rome et à Athènes ont rappelé la nécessité de prendre sur ce point des mesures à l'échelle internationale.

Les efforts faits par la délégation canadienne ont facilité les préparatifs des Nations Unies à la Conférence sur la prévention du crime qui se tiendra à Toronto en 1975. Dans le secteur des droits de l'homme, mise à part la célébration du 25e anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme, l'Assemblée générale a décidé la tenue d'une Décennie de la lutte contre le